REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-215705914-20250703-DELIB_2025_

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Délibération n° 2025/07/6

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h30	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
26 juin 2025		7 juillet2025	7 juillet 2024

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme BALZER Lise arrivée à 18 h 13 au point 4
M.RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	Mme DA ROCHA Maria
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. IAFRATE Michel
M. NOBILE Didier	Mme COLOMBEY Fabienne	M. PELTIER Xavier
Mme MACAIGNE Christèle	M. CHARO Michel	M. Jonathan DOLBEAU
Mme MUHLMANN Aude	M. RUPPERT José	M. VILLA Victor
M. DUMON Joël	M. BARBARAS Pascal	Mme STEINBACH Danielle

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

Mme BENCI Monique procuration à M. FOURNIER Lionel

Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Mme GATTO Josiane procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. IORFIDA Serge
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. BEN ARIF Samir

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-057-215705914-20250703-DELIB_2025_

6. *Rapport annuel 2024 de la SEM OMEGA ROMBAS*

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de la Ville siégeant au sein du conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale (SEM) doivent rendre compte chaque année de l'activité de la société devant le Conseil municipal.

La Ville de Rombas est actionnaire majoritaire de la SEM OMEGA ROMBAS, société chargée notamment de la gestion des réseaux d'électricité et de chaleur, ainsi que de services liés à l'énergie. À ce titre, elle y dispose de représentants qui participent activement à la gouvernance et aux orientations stratégiques de l'entreprise.

Le rapport annuel transmis retrace l'activité de la SEM au cours de l'exercice 2024. Il rend compte :
- Des principaux faits marquants de l'année ;
- Des résultats économiques et financiers ;
- Des projets portés par la société et ses filiales ;
- Des perspectives de développement à court et moyen terme.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2024, présenté par les représentants de la commune au sein de la SEM OMEGA ROMBAS, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5 relatif aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu la participation de la Ville de Rombas au capital de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) OMEGA ROMBAS ;

Vu le rapport annuel 2024 présenté par les représentants de la commune siégeant au conseil d'administration de la SEM OMEGA ROMBAS, rendu en application des dispositions légales précitées ;

Considérant que ce rapport rend compte de l'activité de la société, de ses résultats et de ses perspectives de développement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2024 présenté par les représentants de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM OMEGA ROMBAS.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 4 juillet 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU.